



CADRE RÉS	SERVÉ À L'ADMINISTRATION DU DÉF	ARTEMENT DU VAL D'OISE
Demande conforme :	DEMANDE NON ÉLIGIBLE:  ☐ Taux 0 - Non bénéficiaire de la bourse nationale 2022/2023 ☐ Taux 1 - Bourse nationale annuelle à 111 € 2022/2023 ☐ Domiciliation hors Val d'Oise sur notification de la bourse nationale 2022/2023	Nom du bénéficiaire (en majuscules) :
Bourse départementale aux collégiens valdoisiens		
Inscrits dans un établissement publics du Val d'Oise Année scolaire 2022/2023 :		
- Je suis bénéficiaire de la bourse nationale aux échelons 2 (306 €) ou 3 (477 €); - Je suis domicilié fiscalement dans le Val d'Oise; - Je suis inscrit dans un collège public du Val d'Oise.		
IDENTITÉ DU REPRÉSEN	TANT LÉGAL (inscrit sur la notific	ation)
Civilité* : M. Nom*	:	
☐ Mme Préno	m* :	
Adresse* :		
Code postal :	Ville :	
Tel* :	Courriel* :	
accompagné d'une copie de IBAN* : FR	aire au nom du représentant légal in la pièce d'identité. 	- soit une bourse départementale de 100 € - soit une bourse départementale de 150 €
Date de naissance *:/	/ Nom et ville du collège :	
Joindre la notification de la bourse nationale 2022/2023 du collégien et le livret de famille complet ou l'extrait d'acte de naissance du collégien.		
Notification 2022/2023 jointe	e: oui 🔲 non 🔲	
ATTESTATION SUR L'HONN		
Je certifie exactes et sind	cères les informations du présent do	ssier. Signature* du représentant légal
*Renseignements obligatoir	es	

# ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023 Bourse départementale d'études aux collégiens valdoisiens

## LES DEMANDES SONT À DÉPOSER DU 13 FÉVRIER 2023 AU 23 MARS 2023 INCLUS (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)

Sur notre plateforme de téléservices : services-en-ligne.valdoise.fr

Par mail: boursecolleges@valdoise.fr

Par courrier:

Bourse aux collégiens 2022/2023 Pôle Aides Aux Familles Direction de l'Education et des Collèges Département du Val d'Oise

2 avenue du Parc CS 20201 CERGY 95032 CERGY PONTOISE CEDEX

### Rappel des pièces justificatives à joindre au formulaire :

- Notification d'attribution de la bourse nationale 2022/2023 transmise par les établissements scolaires ;
- Copie complète du livret de famille ou extrait d'acte de naissance du collégien ;
- RIB nominatif avec IBAN et BIC de moins d'un mois au nom du représentant légal inscrit sur la notification de la bourse :
- Pièce d'identité correspondante au RIB.

Toutes les demandes déposées avec le formulaire papier seront numérisées, enregistrées sur la plateforme de téléservices jusqu'au 31 mai 2023. Dès l'informatisation, vous recevrez sur votre boite mail (identifiée sur le formulaire) un mail de création d'une demande avec votre numéro de dossier. Ce numéro sera à communiquer par téléphone, par mail ou par courrier lors de toute correspondance.

A compter du 5 juin, vous pourrez suivre votre demande depuis votre compte.

Les bourses seront versées aux familles ayant transmis une demande complète sur l'exercice 2023. Vous serez informé par mail au moment de la conformité de votre demande puis au moment du versement sur votre compte bancaire.

Toutes demandes incomplètes ou ne remplissant pas les conditions d'attribution ne feront pas l'objet d'une instruction et vous seront renvoyées par courrier.

#### Pour tout renseignement:

### boursecolleges@valdoise.fr 0800 01 95 95 (numéro gratuit)

Accueil téléphonique du lundi au jeudi durant la période de dépôt de : 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 Accueil téléphonique du lundi au jeudi à compter du 27 mars : 9h30 à 12h30 Fermeture de l'accueil téléphonique à compter du 13 avril 2023

Quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente déclaration, sera passible de poursuites judiciaires. Toute insuffisance ou inexactitude volontaire entraînera sans autre formalité le rejet de la présente demande. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement des bourses départementales aux collégiens. Les destinataires des données sont : la Direction de l'Éducation et des Collèges, la Direction de la Communication du Département du Val d'Oise ainsi que la direction du collège fréquenté par votre enfant. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à cilldvaldoise.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, dans ce cas la bourse départementale aux collégiens ne vous sera pas attribuée.

